



RAPPORT D'ACTIVITÉS

ET DE GESTION

2017



TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | INTRODUCTION..... | 3 |
| 2 | ORGANISATION | 4 |
| 2.1 | ORGANIGRAMME | 4 |
| 2.2 | CONSEIL D'ADMINISTRATION | 4 |
| 2.3 | DIRECTION ET ORGANE DE RÉVISION | 5 |
| 3 | ACTIVITÉS..... | 6 |
| 3.1 | SYSTÈME D'INFORMATION | 6 |
| 3.1.1 | <i>Evolution de la mission.....</i> | 6 |
| 3.1.2 | <i>Outils pour le datawarehouse.....</i> | 6 |
| 3.1.3 | <i>Outils pour la réalisation d'enquêtes</i> | 6 |
| 3.1.4 | <i>Plateforme informatique pour la santé scolaire.....</i> | 7 |
| 3.1.5 | <i>Datawarehouse pour les services de secours.....</i> | 7 |
| 3.2 | ENQUÊTES ET ÉTUDES | 7 |
| 3.2.1 | <i>Etat de santé de la population.....</i> | 7 |
| 3.2.2 | <i>Indicateurs sanitaires.....</i> | 8 |
| 3.2.3 | <i>Monitoring de l'activité hospitalière.....</i> | 8 |
| 3.2.4 | <i>Evaluation de programme de prévention.....</i> | 9 |
| 3.2.5 | <i>Démographie médicale.....</i> | 9 |
| 3.3 | QUALITÉ DES SOINS..... | 9 |
| 3.4 | RELEVÉS STATISTIQUES | 10 |
| 3.5 | REGISTRE VALAISAN DES TUMEURS | 11 |
| 3.6 | JOURNÉE DE L'OVS «QUALITÉ DES SOINS: COMMENT L'ÉVALUER, COMMENT L'AMÉLIORER?» | 11 |
| 3.7 | PARTICIPATIONS À DES GROUPES DE TRAVAIL, FORMATION ET AUTRES ACTIVITÉS | 12 |
| 3.8 | PUBLICATIONS | 12 |
| 3.8.1 | <i>Rapports.....</i> | 12 |
| 3.8.2 | <i>Articles.....</i> | 13 |
| 3.8.3 | <i>Présentations à des congrès et conférences.....</i> | 13 |
| 4 | COMPTES ANNUELS | 14 |
| 4.1 | BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT..... | 14 |
| 4.2 | ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS | 17 |
| 5 | RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION..... | 18 |



1 INTRODUCTION

L'année 2017 a tout d'abord été marquée par un changement dans l'organisation des relations entre l'Etat du Valais et l'Observatoire valaisan de la santé (OVS): le conseil d'administration de l'OVS ne compte plus de responsables du Service de la santé publique; en outre, la fourniture des prestations de l'OVS pour l'Etat du Valais est désormais encadrée par un mandat de prestations confié par l'Etat du Valais à l'OVS et un contrat annuel de prestations établi entre l'OVS et le département de la santé qui précise les prestations à assurer et les conditions de leur réalisation.

Les prestations que l'OVS réalise pour l'Etat du Valais entrent dans les catégories suivantes:

- gestion des relevés de statistiques sanitaires cantonales et fédérales des établissements sanitaires et des professionnels de santé,
- gestion du registre des tumeurs,
- établissement et publication d'indicateurs sanitaires relatifs à l'état de santé de la population et au fonctionnement du système de santé,
- réalisation d'études épidémiologiques spécifiques sur des sujets de santé publique,
- soutien scientifique aux autorités sanitaires, notamment dans le cadre des commissions et groupes de travail spécifiques mis en place,
- élaboration d'analyses statistiques dans le cadre de la planification sanitaire,
- tenue du secrétariat et soutien scientifique pour la commission cantonale pour la qualité de soins et la sécurité des patients.

Les activités spécifiques développées dans ces différents domaines sont décrites dans le présent rapport.

Par ailleurs, l'OVS a réalisé des prestations pour des organisations de santé actives en Valais (Organisation cantonale valaisanne des secours, Promotion Santé Valais notamment) et pour des autorités sanitaires en Suisse romande. Ces services ont trait aux systèmes d'informations et à l'analyse de données sanitaires dans notre canton et sur l'ensemble du territoire romand. Ils offrent ainsi aux clients une mise en perspective de la performance de leur organisation ou de leur système de santé en regard d'autres entités comparables, leur permettant de faire des choix éclairés pour l'avenir.

La plus grande disponibilité des données statistiques pour le secteur ambulatoire ouvre de nouvelles possibilités d'analyse. Par ailleurs, l'OVS suit attentivement les évolutions technologiques dans le domaine de l'analyse de données (big data et intelligence artificielle notamment) qui offrent de nouvelles perspectives pour mieux comprendre l'existant et mieux prévoir ce qui peut arriver.

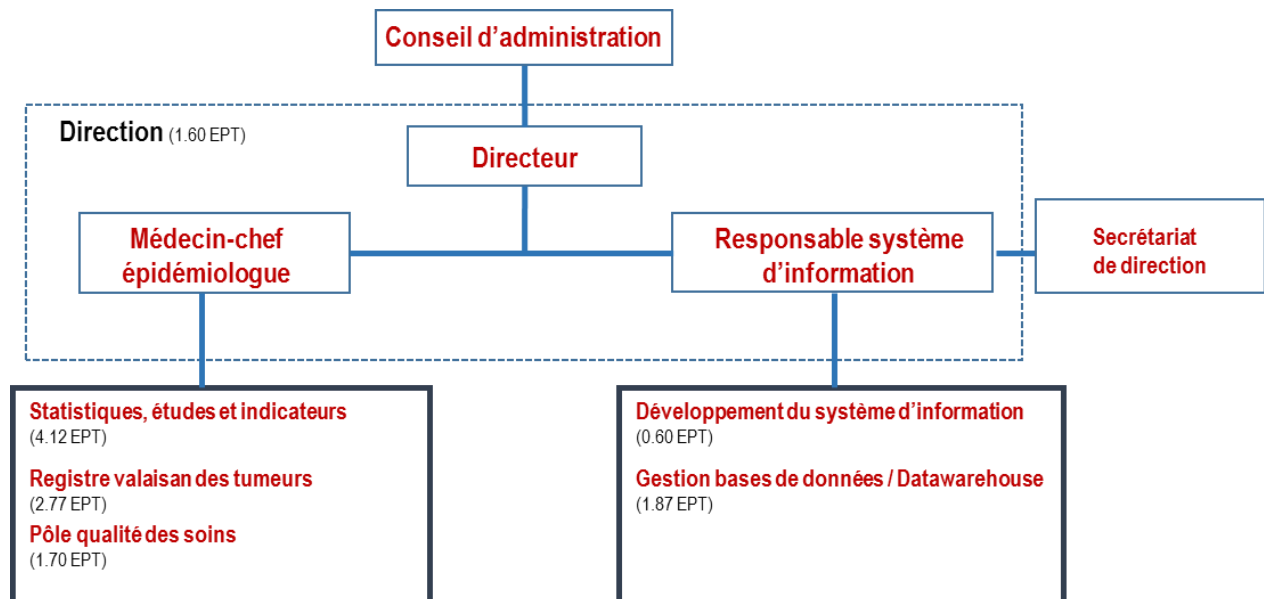
Luc Fornerod
Directeur



2 ORGANISATION

2.1 ORGANIGRAMME

En 2017, 20 collaborateurs et collaboratrices ont travaillé à l'Observatoire valaisan de la santé (OVS) (moyenne annuelle: 12.66 EPT).



Les organes de l'OVS sont le conseil d'administration, la direction et l'organe de révision.

2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a siégé durant l'année 2017 dans la composition suivante:

- Mme Françoise Balmer Fitoussi, ancienne juge cantonale, présidente,
- M. le Dr Bernhard Aufderreggen, représentant des médecins, vice-président,
- M. Raphaël Bender, chef de l'office cantonal de statistique et de péréquation,
- M. Olivier Chambovay, membre de la direction de l'ICH,
- M. Dominique Germann, directeur du CMS de Sierre, représentant des centres médico-sociaux,
- Mme Josiane Granger, représentante des EMS,
- M. Jean-Bernard Moix, directeur de Promotion santé Valais.

Les compétences du conseil d'administration sont définies à l'art. 6 de l'ordonnance sur l'OVS de la santé du 1^{er} octobre 2014.



Le conseil d'administration s'est réuni lors de cinq séances ordinaires au cours de l'année 2017. Ses principales décisions ont été les suivantes:

- négociation et conclusion du mandat et du contrat de prestations avec l'Etat du Valais;
- adoption d'un règlement interne sur les rémunérations du personnel de l'OVS;
- adoption des tarifs pour la fourniture de prestations réalisées hors mandat Etat du Valais;
- approbation du rapport de gestion 2016 et des comptes 2016;
- approbation du budget 2018.

Lors de ces séances, le conseil d'administration a été tenu régulièrement informé du déroulement des activités de l'OVS par la direction. Les informations détaillées relatives à ces activités figurent au chapitre 3 du présent rapport.

Le conseil d'administration et la direction ont également mené des réflexions sur le développement de l'OVS. Plusieurs axes de développement ont été définis. Ils portent notamment sur le renforcement des prestations que l'OVS peut délivrer aux fournisseurs de soins, sur l'utilisation d'outils de communication au grand public plus diversifiés et sur l'extension du périmètre des analyses visant l'utilisation du système de santé par la population (parcours du patient, virage ambulatoire, etc.), aussi bien au niveau cantonal qu'au niveau romand. Ces réflexions se poursuivront en 2018.

2.3 DIRECTION ET ORGANE DE RÉVISION

La direction opérationnelle de l'OVS est assurée par M. Luc Fornerod, directeur, M. le Dr Arnaud Chiolero, médecin-chef épidémiologue et M. André-Philippe Borgazzi, responsable système d'information. Les compétences de la direction sont définies à l'art. 8 de l'ordonnance sur l'OVS du 1^{er} octobre 2014.

L'OVS est soumis au contrôle ordinaire de ses comptes, l'organe de révision étant FIDAG SA.



3 ACTIVITÉS

3.1 SYSTÈME D'INFORMATION

3.1.1 Evolution de la mission

Les projets cantonaux d'informatisation des établissements sanitaires (hôpitaux, établissements médico-sociaux, centres médico-sociaux) étant arrivés à leur terme en fin d'année 2016, le secteur système d'information a recentré ses activités sur la maintenance et le développement des outils d'intégration et de gestion des bases de données au sein de l'OVS. Il a ainsi permis aux collaborateurs en charge de l'analyse de données de répondre aux besoins des clients.

Depuis le début de l'année 2017, le secteur système d'information assure le support informatique de 1^{er} niveau au sein de l'OVS pour toutes les applications qui y sont déployées.

En outre, un enseignement sur le dossier électronique du patient et le traitement des données sanitaires a été dispensé auprès des étudiants en soins infirmiers de dernière année de la HES-SO Valais/Wallis.

3.1.2 Outils pour le datawarehouse

Au cours de l'année, une nouvelle architecture technique évolutive pour l'intégration, le stockage et le traitement des données a été mise en place. Celle-ci offre à la fois une plus grande robustesse dans l'intégration des données externes et davantage de souplesse d'utilisation pour les utilisateurs internes et externes.

La mise en œuvre de ces outils est accompagnée de procédures de contrôles systématiques visant à renforcer la qualité des données stockées et traitées.

3.1.3 Outils pour la réalisation d'enquêtes

De nouveaux outils ont été mis en place afin de permettre des collectes de données facilitées et à moindre coût dans des secteurs non couverts par les relevés statistiques officiels.

Un outil de traitement automatisé de questionnaire en format papier a été utilisé pour la réalisation d'une enquête auprès des patients valaisans hospitalisés hors du canton. Deux enquêtes en ligne ont également été mises en place au cours de l'année, une auprès des pharmaciens et une autre auprès des médecins (voir points 3.2.4 et 3.2.5 ci-après).



3.1.4 Plateforme informatique pour la santé scolaire

Sur mandat de Promotion Santé Valais (PSV), en charge de la santé scolaire pour tout le canton du Valais, l'OVS a assuré des prestations liées à la prise en charge des demandes des utilisateurs et l'élaboration de spécifications concernant la plateforme informatique utilisée par le personnel de santé scolaire.

La plateforme permet de documenter les prises en charge effectuées auprès des élèves et ses futurs développements offriront des informations utiles de santé publique relatives aux enfants en âge scolaire (couverture vaccinale par exemple).

3.1.5 Datawarehouse pour les services de secours

Sur mandat de l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS), l'OVS assure la mise en place progressive et la maintenance d'un datawarehouse pour les services de secours.

Sont collectées au sein de ce datawarehouse les données anonymisées issues des interventions de secours préhospitalières. Le datawarehouse permet de fournir à l'OCVS et aux compagnies d'ambulances des tableaux de bord standard et des données détaillées répondant à leurs besoins en gestion et en contrôle qualité.

3.2 ENQUÊTES ET ÉTUDES

3.2.1 Etat de santé de la population

En 2017, l'OVS a publié le rapport «La santé des écoliers dans le canton du Valais» sur la base des données de la dernière enquête Health Behaviour in School-aged Children (HBSC). Cette enquête est réalisée tous les quatre ans dans 40 pays à travers le monde et permet d'évaluer notamment les comportements de santé des écoliers. Dans le canton du Valais, 1'439 écoliers de 11 à 15 ans ont participé à cette enquête en 2014. Les résultats présentés dans le rapport de l'OVS portent notamment sur l'état de santé autoévalué, l'excès de poids et les consommations de tabac, alcool et autres substances psychotropes. Le rapport est disponible en ligne sur le site internet de l'OVS.

Dans le cadre du groupe de travail «Soutien aux proches aidants et bénévoles» mis sur pied par le Service de la santé publique, l'OVS a effectué un travail visant à estimer le nombre de proches aidants en Valais. Ce travail a fait l'objet d'un rapport disponible sur le site internet de l'OVS, ainsi que d'un poster présenté à Stockholm, au congrès de l'European Public Health Association (EUPHA) et à la Conférence Suisse de santé publique, à Bâle, en novembre 2017.



3.2.2 Indicateurs sanitaires

Depuis de nombreuses années, l'OVS publie des indicateurs sur son site internet. Ces indicateurs couvrent l'état de santé de la population, ainsi que les principales dimensions du système de santé que sont l'activité des prestataires de soins, les professionnels de santé, la qualité des soins et le financement du système de santé.

Ces indicateurs, régulièrement mis à jour, présentent des données sanitaires essentielles et sont mis à disposition du public et de tous les acteurs de la santé en Valais. Des données détaillées peuvent également être téléchargées. En 2017, de nouveaux indicateurs relatifs notamment à l'état de santé de la population et à la qualité des soins ont été publiés.

3.2.3 Monitoring de l'activité hospitalière

Dans le cadre de la planification hospitalière établie par l'Etat du Valais, l'OVS avait conduit des travaux d'évaluation des besoins hospitaliers actuels et futurs de la population en tenant compte de l'évolution démographique, épidémiologique et des progrès techniques et médicaux. L'OVS assure désormais un monitoring continu et détaillé de l'activité hospitalière nécessaire, à des fins de contrôle par l'Etat du Valais du respect des mandats qu'il a attribués aux établissements hospitaliers dans le cadre cette planification.

En 2017, le canton du Valais a décidé d'établir une liste de prestations devant de préférence être fournies en ambulatoire plutôt qu'en stationnaire. Dans ce cadre, l'OVS a effectué des analyses préalables pour estimer le nombre d'hospitalisation concernées. Il assurera également un suivi de l'évolution de ces prestations, à la suite à l'entrée en vigueur de cette liste au 1^{er} janvier 2018.

Il est de plus en plus fréquent, en Valais comme en Suisse, de se faire hospitaliser dans un établissement hospitalier situé hors de son canton de domicile. Afin de mieux connaître les motivations des médecins traitants valaisans décidant d'hospitaliser des patients hors canton, un questionnaire à leur attention a été établi dans le cadre d'un groupe de travail mis sur pied par le Service de la santé publique (SSP); la Société médicale du Valais et l'OVS y ont pris part. L'OVS a assuré la réalisation de l'enquête électronique auprès des médecins et traité les résultats pour le SSP.

Dans le cadre d'une étude conduite par la Conférence Latine des Affaires Sociales et Sanitaires (CLASS) relative aux flux intercantonaux hospitaliers en Suisse romande, l'OVS avait été mandaté par le Groupement romand de santé publique (GRSP) pour fournir des données détaillées par groupes de prestations des hospitalisations dans toute la Suisse romande pour l'année 2014. En 2017, le GRSP a sollicité l'OVS de reconduire cette analyse avec les données 2015, tout en étendant celle-ci au canton de Berne, ce dernier ayant souhaité rejoindre le projet. Les principaux résultats de ces travaux ont été publiés par la CLASS.



3.2.4 Evaluation de programme de prévention

Dès 2016, certains pharmaciens ont reçu l'autorisation de pratiquer la vaccination contre la grippe saisonnière dans le cadre d'un projet pilote mis sur pied par le département de la santé.

L'OVS a conduit l'évaluation de ce projet. Les buts étaient d'évaluer le nombre et le profil des personnes vaccinées, les raisons de se faire vacciner en pharmacie, ainsi que la satisfaction quant au service rendu par le pharmacien. Pour ce faire, des questionnaires ont été adressés aux personnes ayant été vaccinées, aux pharmaciens ayant pratiqué la vaccination et à l'ensemble des pharmaciens et des médecins de premiers recours en Valais. Ce travail d'évaluation a fait l'objet d'un rapport disponible sur le site internet de l'OVS. A la suite de cette évaluation, le département de la santé a décidé de reconduire la vaccination contre la grippe en pharmacie dès 2017.

3.2.5 Démographie médicale

L'enquête réalisée en 2014, dans le cadre d'une collaboration avec le SSP et la Société médicale du Valais sur l'activité des médecins, auprès des médecins au bénéfice d'une autorisation de pratique en Valais, a suscité un intérêt de la part du canton du Jura. Sur demande du Service de la santé publique du canton du Jura, l'OVS a préparé une enquête similaire, électronique, auprès des médecins au bénéfice d'une autorisation de pratique dans ce canton. L'enquête sera réalisée en 2018.

3.3 QUALITÉ DES SOINS

Créé en 2014, le Pôle qualité des soins de l'OVS a assuré au cours de l'année 2017 le suivi et l'interprétation des résultats des indicateurs relatifs à la qualité des soins de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de l'Association nationale de la qualité des soins (ANQ). Ces indicateurs portent notamment sur la mortalité intra-hospitalière, les infections postopératoires, la satisfaction des patients ou encore les taux de réhospitalisations et de réopérations potentiellement évitables dans les hôpitaux de soins aigus.

Le Pôle qualité des soins de l'OVS a analysé les résultats de ces indicateurs et a émis des propositions de recommandations à adresser aux établissements à l'intention du département de la santé. Il a également assuré un suivi des recommandations adressées par le département aux hôpitaux les années précédentes et a fourni un soutien méthodologique aux hôpitaux pour l'interprétation de leurs résultats.

A l'initiative du SSP et de l'OVS, une «plateforme qualité» a été mise sur pied en 2017. Elle regroupe des représentants d'établissements hospitaliers, du SSP et de l'OVS. Plusieurs séances ont eu lieu au cours de l'année, elles ont permis de discuter des résultats des indicateurs OFSP et ANQ et des mesures prises par les établissements.



L'OVS a également participé à la rédaction du «Rapport qualité des établissements médico-sociaux en Valais. Edition 2017 (Données 2016)» publié par le SSP. L'étude porte sur la structure et l'organisation des prestations offertes aux résidents des EMS. Ce rapport a été publié sur le site internet du SSP.

L'OVS a dirigé un atelier d'enseignement sur les indicateurs qualité pour la formation post-grade des infirmières à la HES-SO Valais-Wallis à Sion, dans le cadre du CAS en «Qualité des soins et conseils».

Enfin, et conformément à l'ordonnance cantonale sur la qualité des soins et la sécurité des patients, le Pôle qualité des soins a assuré le secrétariat de la Commission cantonale pour la qualité des soins et la santé des patients (CSPQS).

3.4 RELEVÉS STATISTIQUES

La législation cantonale charge l'OVS de conduire les activités liées aux relevés de statistique sanitaire cantonaux (deux relevés) et fédéraux (quatre relevés) auprès des hôpitaux, des établissements médico-sociaux, des centres médico-sociaux et des infirmières indépendantes du canton. Celles-ci comprennent l'information aux prestataires de soins sur les modalités de relevés, le recueil des données auprès de ces mêmes prestataires, le contrôle et la plausibilisation des données, ainsi que la livraison des données finales à l'Office fédéral de la statistique (OFS) et au Service de la santé publique (SSP). Les données ainsi collectées sont exploitées pour répondre aux besoins du canton.

En 2017, la statistique médicale fédérale des hôpitaux a été complétée par l'introduction d'une variable cantonale visant à distinguer les différents types de prestation en réadaptation. L'OVS a également travaillé à la mise en place de relevés complémentaires auprès des hôpitaux, en vue de renseigner l'Etat du Valais sur la prise en charge en soins palliatifs et en lits d'attente. Les premières données sur ces deux activités seront collectées dans le cadre du relevé 2018.

En outre, l'OVS a conçu en collaboration avec l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) un nouveau relevé statistique dans le domaine du secours. La collecte des données commencera en 2018 et permettra de mieux documenter et présenter les activités de ce secteur.

Par ailleurs, l'OVS suit avec attention le projet MAS de mise en place progressive de relevés statistiques pour l'activité ambulatoire, conduit par l'Office fédéral de la statistique. La disponibilité des premières données est annoncée pour 2018.



3.5 REGISTRE VALAISAN DES TUMEURS

Le Registre valaisan des tumeurs (RVST) est chargé de récolter les données relatives aux tumeurs cancéreuses dans la population valaisanne. Comme les autres registres existant en Suisse, le RVST transmet ses données anonymisées au National Institute for Cancer Epidemiology and Registration (NICER). Cet institut gère la base de données relative aux cancers en Suisse, assure la qualité de ces données, établit les statistiques nationales du cancer et conduit des recherches en épidémiologie du cancer.

En 2017, le RVST a transmis au NICER les données d'incidence 2015 de toutes les tumeurs malignes invasives et in situ, et de toutes les tumeurs bénignes du système nerveux central. Il a été décidé de ne plus enregistrer les tumeurs de la peau basocellulaires à partir de l'année d'incidence 2015. Les données fournies par le RVST font l'objet de publications au niveau international, national et cantonal.

Le RVST a débuté, en 2017, les travaux visant à rédiger un rapport sur le cancer du poumon en collaboration avec les cliniciens de l'Hôpital du Valais. Ce rapport présentera l'évolution récente et la prise en charge du cancer du poumon en Valais. Sa publication aura lieu en 2018.

Le RVST poursuit sa participation à diverses études nationales ou internationales. Il a fourni ses données pour la version trois de l'étude de survie en Europe (CONCORD-3) dont le rapport sera publié début 2018 et a contribué à des publications d'Eurocare-5. Il a pris part également à une grande étude sur le surdiagnostic avec l'Université de Berne dont les résultats ont été publiés en 2017. Enfin, il a collaboré durant l'année 2017 à une étude sur la qualité de vie des patients atteints de cancer de la prostate (PROCAS).

Le rapport du département de la santé du canton du Valais intitulé «Stratégie cantonale de lutte contre le diabète» a proposé en 2017 la mise en place d'une surveillance épidémiologique du diabète notamment grâce au développement d'un registre cantonal du diabète. L'OVS a établi durant l'année 2017 des propositions relatives à la mise sur pied d'un tel registre. Celles-ci seront discutées en début d'année 2018.

3.6 JOURNÉE DE L'OVS «QUALITÉ DES SOINS: COMMENT L'ÉVALUER, COMMENT L'AMÉLIORER?»

L'OVS a organisé, le jeudi 19 octobre, la 3^{ème} journée d'information en lien avec ses activités, dans les locaux de la Clinique romande de réadaptation (CRR). Les thèmes abordés avaient trait à l'évaluation de la qualité des soins du point de vue médical, à la qualité des soins de longue durée et à l'amélioration de la qualité des soins à l'hôpital. Une table ronde à laquelle ont participé les différents intervenants a clos la journée.

Quelque 120 personnes, impliquées dans la santé en Valais et hors du canton, professionnels de la santé ou cadres dans la gestion et la politique sanitaire, ont participé à cette journée. Les présentations sont disponibles sur le site internet de l'OVS. Une nouvelle journée sera organisée le 11 octobre 2018.



3.7 PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL, FORMATION ET AUTRES ACTIVITÉS

L'OVS a été actif dans de nombreux comités, groupes de travail et commissions au niveau cantonal et fédéral parmi lesquels figurent:

- le groupe d'accompagnement de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan),
- le groupe d'experts statistiques sanitaires de l'Office fédéral de la statistique,
- la commission cantonale de promotion de la santé,
- la commission cantonale pour la qualité des soins et la sécurité des patients,
- le comité de pilotage du projet Infomed,
- le comité romand de pilotage de la révision du codage médical,
- le groupe de travail de Promotion Santé Valais sur le dépistage du cancer du colon,
- le groupe de travail de la commission cantonale pour la promotion de la santé sur l'évaluation des programmes de prévention,
- le groupe de travail «Soutien aux proches aidants et bénévoles» mis sur pied par le SSP,
- le groupe de travail sur la vaccination en pharmacie mis sur pied par le SSP.

Des collaborateurs de l'OVS ont par ailleurs assuré des activités de formation pour la HES-SO Valais Wallis relatives aux thématiques suivantes : démographie, vieillissement de la population, cancer, qualité des soins et dossier patient informatisé. Des enseignements ont également été dispensés pour l'IUMSP dans le cadre du Certificate of Advanced Studies (CAS) de santé publique et pour l'Université McGill, Montréal, Canada, sur la surveillance sanitaire.

L'OVS a également offert un soutien scientifique aux activités de l'office du médecin cantonal.

3.8 PUBLICATIONS

3.8.1 Rapports

- Clausen F, Favre F, Chiolero A, Observatoire valaisan de la santé (OVS). **La santé des écoliers dans le canton du Valais - 3ème Rapport**. Sion, novembre 2017 (disponible en ligne sur www.ovs.ch)
- Sansonnens J, Chiolero A, Observatoire valaisan de la santé (OVS). **Evaluation du projet pilote de vaccination contre la grippe en pharmacie en Valais**. Sion, octobre 2017 (disponible en ligne sur www.ovs.ch)
- Burato Gutierrez V, Clausen F, Chiolero A, Observatoire valaisan de la santé (OVS). **Estimation du nombre de proches aidants en Valais**. Sion, 2017 (disponible en ligne sur www.ovs.ch)



3.8.2 Articles

- Lorez M, Bordoni A, Bouchardy C, Bulliard J-L, Camey B, Dehler S, Frick H, Konzelmann I, Maspoli M, Mousavi SM, Rohrmann S, Arndt V. **Evaluation of completeness of case ascertainment in Swiss cancer registration.** Cancer prevention 2017, 26: S139-S146
- Feller A, Schmidlin K, Bordoni A, Bouchardy C, Bulliard JL, Camey B, Konzelmann I, Maspoli M, Wanner M, Clough-Gorr KM. For the SNC and the NICER Working group. **Socioeconomic and demographic disparities in breast cancer stage at presentation and survival: A Swiss population-based study.** Int J Cancer 2017, 141:1529-39
- Jegerlehner S, Bulliard J-L, Aujesky D, Rodondi N, Germann S, Konzelmann I, Chiolero A, NICER Working group. **Overdiagnosis and overtreatment of thyroid cancer: A population-based temporal trend study.** PLOS one 12 (6): e0179387 <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0179387>

3.8.3 Présentations à des congrès et conférences

- Bruder C, Bulliard J-L, Germann S, Konzelmann I, Bochud M, Leyvraz M, Chiolero A. **Risk communication: estimating lifetime risk and 10-year risk of lung cancer in a Swiss population,** Congrès des registres de langue latine (GRELL), Bruxelles, Belgique, 24-26.05.2017 (poster).
- Germann S, Konzelmann I, Chiolero A. **Estimation of the lifetime risk of cancer in one region of Switzerland,** European Public Health Association (EUPHA) meeting 2017, Stockholm, Sweden, 1-4.11.2017 (poster)
- Feller A, Schmidlin K, Bordoni A, Bouchardy C, Bulliard J-L, Camey B, Konzelmann I, Maspoli M, Wanner M, Zwahlen M, Clough-Gorr KM. **The impact of socioeconomic position on stage at diagnosis and survival in colorectal cancer patients in Switzerland,** Congrès de l'International Association of Cancer Registries (IACR), Utrecht, The Netherlands, Oct 2017(poster)
- Burato-Gutierrez V, Clausen F, Chiolero A. **Estimating the number of informal caregivers in one region of Switzerland: a population-based study.** European Public Health Association (EUPHA) meeting 2017, Stockholm, Sweden, 1-4.11.2017 (poster)
- Burato-Gutierrez V, Clausen F, Chiolero A. **Evaluation du nombre de proches aidants en Valais.** Swiss Public Health Conference, Basel, Switzerland, 22-23.11.2017 (poster)

L'ensemble des publications de l'Observatoire Valaisan de la Santé (OVS) depuis sa création sont recensées dans un document accessible sur son site internet www.ovs.ch.



4 COMPTES ANNUELS

4.1 BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

BILAN

| ACTIF | 31.12.2017 | 31.12.2016 | PASSIF | 31.12.2017 | 31.12.2016 |
|--|----------------|----------------|---|----------------|----------------|
| | CHF | CHF | | CHF | CHF |
| ACTIF CIRCULANT | | | CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME | | |
| Trésorerie | 756'671 | 509'136 | Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de service | 207'782 | 56'089 |
| Créances résultant de livraison et de prestations de service | 72'793 | 0 | Autres dettes à court terme | 14'219 | 79'393 |
| Subventions à recevoir de l'Etat du Valais | 0 | 136'682 | C/C Etat du Valais | 471'425 | 420'952 |
| Actifs de régularisation | 11'637 | 11'195 | Passifs de régularisation | 99'182 | 75'831 |
| Total actif circulant | 841'101 | 657'013 | Total capitaux étrangers | 792'608 | 632'265 |
| ACTIF IMMOBILISE | | | CAPITAUX PROPRES | | |
| Mobilier | 1 | 1 | Fonds propres | 1 | 1 |
| | | | Réserves facultatives issues du bénéfice | 24'748 | 24'173 |
| | | | Bénéfice de l'exercice | 23'745 | 575 |
| Total actif immobilisé | 1 | 1 | Total capitaux propres | 48'494 | 24'749 |
| TOTAL ACTIF | 841'102 | 657'014 | TOTAL PASSIF | 841'102 | 657'014 |



COMPTE DE RESULTAT

| | Comptes 2017 | Comptes 2016 | Budget 2017 |
|---|---------------------|---------------------|--------------------|
| | CHF | CHF | CHF |
| Produits | | | |
| Vente de biens et de services | 112'396 | 323'889 | 68'880 |
| Subvention NICER | 49'629 | 50'864 | 49'000 |
| Subvention Etat du Valais fonctionnement | 2'052'527 | 1'973'302 | 2'103'000 |
| Autres produits | 1'146 | 0 | 0 |
| Total des produits | 2'215'698 | 2'348'055 | 2'220'880 |
| Charges | | | |
| Charges de personnel | 1'628'004 | 1'659'547 | 1'704'753 |
| Frais informatiques | 194'214 | 394'498 | 150'500 |
| Mandats de tiers | 202'848 | 140'557 | 184'535 |
| Frais d'administration | 65'010 | 50'416 | 71'140 |
| Loyer | 48'116 | 33'800 | 54'000 |
| Autres charges d'exploitation | 53'669 | 67'970 | 59'019 |
| Charges financières nettes | 92 | 692 | -50 |
| Total des charges | 2'191'953 | 2'347'480 | 2'223'897 |
| Résultat d'exploitation | 23'745 | 575 | -3'017 |



| Charges par secteur d'activité (* = activités pour Etat du Valais) | 2017 CHF | 2016 CHF | Produits par financeur | 2017 CHF | 2016 CHF |
|---|--------------------|--------------------|--|--------------------|--------------------|
| Statistiques, études, indicateurs* | 817'167 | 668'116 | Etat du Valais - subvention ordinaire | 2'052'527 | 1'973'302 |
| Système d'information sanitaire cantonal et Datawarehouse* | 474'873 | 470'890 | Etablissements médico-sociaux et centres médico-sociaux | 1'600 | 258'612 |
| Registre des tumeurs* | 478'399 | 467'517 | Institut National pour l'Epidémiologie et l'Enregistrement du Cancer (NICER) | 49'629 | 50'864 |
| Pôle qualité des soins et secrétariat de la Commission cantonale pour la qualité des soins et la sécurité des patients* | 335'332 | 310'942 | Organisation cantonale valaisanne des secours | 64'191 | 25'864 |
| Système d'information sanitaire pour pour EMS et CMS | 60 | 430'015 | Promotion Santé Valais | 19'059 | 15'540 |
| Prestations informatiques et analyses de données pour OCVS, GVCMS, PSV et GRSP | 84'676 | 0 | Autres | 27'246 | 23'873 |
| Excédent de recettes | 23'745 | 575 | | | |
| Total CHF | 2'214'252 | 2'348'055 | Total CHF | 2'214'252 | 2'348'055 |



4.2 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------|-------------|
| Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels | | |
| Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du code des obligations (art. 957-962 CO). | | |
| Produits d'exploitation | | |
| Les subventions sont comptabilisées à la valeur nominale lors de leur encaissement. Les subventions de l'Etat sont reconnues en recettes lors de leur utilisation sur la base des résultats analytiques par centres de charge. Les ventes de biens et de services sont comptabilisées sur la base de la facturation pour l'exercice concerné. | | |
| Nombre de collaborateurs | | |
| Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle est inférieur à | 250 | 250 |
| Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les 12 mois qui suivent la date du bilan | | |
| Bail à loyer | 208'000 | 0 |
| Leasing à copieur | 8'250 | 0 |
| Autres informations prescrites par la loi | Néant | Néant |

Indications complémentaires

L'ordonnance cantonale sur l'Observatoire valaisan de la santé du 1^{er} octobre 2014 précise les dispositions de la loi sur la Santé du 14 février 2008 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'OVS et les dispositions de la LEIS.

La société a été inscrite au registre du commerce en date du 20 juillet 2015. L'inscription au RC n'a pas d'effet constitutif, mais seulement déclaratif.



5 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



**RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
SUR LES COMPTES ANNUELS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OBSERVATOIRE VALAISAN DE LA SANTE (OVS), A SION**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Observatoire Valaisan de la Santé (OVS), comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité de la direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 (pages 14, 15 et 17) sont conformes à la loi suisse, à la LEIS (Loi sur les établissements et institutions sanitaires) et à l'Ordonnance sur l'OVS.





Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE FIDAG SA  
Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

 
Anne-Laure Rey
Experte-réviseur agréée

Sion, le 26 mars 2018
exemplaire numérique

